année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Concurrence à armes égales**

# Imprimer

**Éditeur**

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

**Contributions de**

Zumofen, Guillaume

**Citations préféré**

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Concurrence à armes égales, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 12.10.2024.

# Sommaire

**Chronique générale** 1
**Economie** 1
Politique économique 1
Concurrence 1

# Abréviations

| | |
|---|---|
| **BGBM** | Bundesgesetz über den Binnenmarkt |
| **LMI** | Loi fédérale sur le marché intérieur |

# Chronique générale

## Economie

### Politique économique

### Concurrence

**MOTION**
DATE: 17.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Rieder (pdc, VS) estime que de nombreuses entreprises qui profitent d'une participation financière d'institutions publiques, ou à qui une concession publique a été octroyée, faussent la concurrence en effectuant des subventionnements croisés, ou en bénéficiant d'informations et de contacts clients issus de leur position de monopole. Une telle situation n'est pas acceptable dans un marché de concurrence libre. Il propose donc une modification de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) pour réduire les **distorsions de concurrence provoquées par les entreprises publiques**. L'objet fait suite à l'initiative parlementaire Fournier 17.517.
Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il considère que la problématique soulevée par la motion est pertinente. Néanmoins, il précise que la motion ne permet pas de la résoudre. Il souligne un manque de clarté et un champ d'application trop vaste avec des entreprises dans des domaines trop différents comme la communication (Swisscom), la santé (SUVA) les transports (CFF), l'énergie (Axpo) ou les finances (banques cantonales). Finalement, il rappelle que le rapport sur les postulats 12.4172 et 15.3880 concluait qu'aucune mesure n'était nécessaire. La motion a été rejetée par 23 voix contre 13 et 6 abstentions. L'objet a été débattu en même temps que la motion 19.3238. [1]

1) BO CE, 2019, pp.450 s.; NZZ, 24.9.20